



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24  
Email : mairie@amplepuis.fr  
Site : www.amplepuis.fr



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MARS 2024  
Extrait du Registre des Délibérations  
Délibération n°4

OBJET : **ACCEPTATION DES DONS EN FAVEUR DU CCAS**

Le président certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 17  
membres

Présent(s) : 12

Pouvoir(s) : 1

Absent(s) : 5

Délibération  
comportant  
2 page(s),  
0 annexe(s)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, 19h00, le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET.

**Présents :**

René PONTET, Henri BURNICHON, Jean-François TEIL, Nathalie CHANFRAY, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Patricia PIVOT, Roger GOUTAILLER, Charles MAGDINIER, Jeanne PETIT, Christiane MONTIBERT, Marie-Jeanne DUBOIS.

**Pouvoirs :**

Simone GUEYDON pouvoir à Henri BURNICHON

**Excusés :**

Simone GUEYDON, Daniel DUMONTET, Christine LABROSSE-AUROUX, Véronique PUTHINIER-DUMONTET, José MARTINEZ

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que selon les dispositions des articles L.123-8 et R123-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le CCAS est habilité à recevoir des dons et legs.

Monsieur le Président précise que

- L'acceptation du don relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes du CCAS. Il s'agit d'une acceptation provisoire
- Le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration sous forme de délibération
- L'encaissement du don relève du comptable public, seule habilité à manipuler des fonds publics

Le Conseil d'Administration **ACCEPTÉ les dons suivants :**

22/01/2024	100.00 €
25/01/2024	30.00 €
10/02/2024	20.00 €
11/02/2024	50.00 €
03/03/2024	20.00 €

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 069-216900068-20240319-240204-DE



**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 19 mars 2024

La secrétaire de séance

Angélique GONIN-CHARTIER



Le Président

René PONTET